



Fermeture exceptionnelle

Par **feanor60**, le **04/09/2018** à **21:32**

Bonjour, les services d'EDF doivent couper l'électricité dans nos locaux pendant une journée rendant tout travail impossible. Fermeture obligatoire. Comment sera payée cette journée de repos forcé ? Le patron peut-il imposer un jour de vacances ? Je dépends du code du travail, aucune convention collective.
Merci de vos informations.

Par **Visiteur**, le **04/09/2018** à **22:01**

Bjr
Bien sûr, il peut vous demander de prendre un jour de congé.

Par **P.M.**, le **04/09/2018** à **22:49**

Bonjour,
Bien sûr, il ne peut pas car les dates des congés payés ne peuvent pas être modifiés moins d'un mois à l'avance...
Il s'agit normalement d'une situation d'[activité partielle \(chômage technique\)](#)...